

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Conseil Communautaire Séance du 26 Janvier 2017

PROCES VERBAL

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 86
Nombre de conseillers en exercice : 86
Nombre de conseillers titulaires présents : 81
Nombre de conseillers suppléants présents : 3
Nombre de conseillers siégeant : 84
Nombre de pouvoirs : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil dix sept, le 26 janvier à 18 heures, se sont réunis au restaurant scolaire du collège de BUCHY, sous la présidence de Monsieur Robert CHARBONNIER, Président par intérim¹, puis sous celle de Monsieur Roger LEGER, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, puis sous celle de Monsieur Pascal MARTIN à compter de son élection en qualité de Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Titulaire	Commune	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à ²
M. LANGLOIS Jean Marie	ANCEAUMEVILLE	X		
M. VALLEE Serge	LES AUTHIEUX RATIEVILLE	X		
M. NAVE Alain	AUZOUVILLE SUR RY	X		
M. LEVESQUE Guy	BEAUMONT LE HARENG	X		
M. PRUVOST Guy	BIERVILLE	X		
M. DUPRESSOIR Jean-Bernard	BLAINVILLE CREVON	X		
Mme SERANO Perrine	BLAINVILLE CREVON	X		
M. ADER Mathias	BOIS D'ENNEBOURG	X		
M. BARBIER Daniel	BOIS GUILBERT	X		
M. DE LAMAZE Edouard	BOIS HEROULT	X		
M. TIHI Frédéric	BOIS L'EVEQUE		X	
Mme DURAME Delphine	BOISSAY	X		
M. ROUSSEAU Jean-Pierre	BOSC BORDEL	X		
M. LEBOUCHER Denis	BOSC EDELINE	X		
M. GUTIERREZ Denis	BOSC GUERARD ST ADRIEN	X		
M. VINCENT Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. PECKRE Philippe	BOSC LE HARD	X		
M. CHAUVET Patrick	BUCHY	X		
M. ROBINET Pascal	BUCHY	X		
M. SELLIER Jacques	BUCHY	X		
M. SAVARY Joël	BUCHY	X		
M. LEVASSEUR Léon	CAILLY	X		

¹ Les dispositions de la loi NOTRe prévoient que la présidence de l'établissement issu de la fusion est, à titre transitoire jusqu'à l'installation du nouvel organe délibérant, assurée par le plus âgé des Présidents des établissements publics ayant fusionné. Dans le cas d'espèce, ces dispositions sont reprises à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

² article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT

M. CAJOT Norbert	CATENAY	X		
M GAILLON Bernard	CLAVILLE MOTTEVILLE	X		
Mme THIERRY Nathalie	CLERES	X		
M DEHAIS Jean Jacques	CLERES	X		
M. HAUTECOEUR Jean-Claude	COTTEVRARD	X		
M. LELOUARD Patrick	ELBEUF SUR ANDELLE	X		
M. CARPENTIER Jean	ERNEMONT SUR BUCHY	X		
M. CARTIER Didier	ESLETES	X		
Mme DOUILLET Jasmine	ESLETES	X		
M LEGER Roger	ESTEVILLE	X		
M LEMETAIS Dany	FONTAINE LE BOURG	X		
Mme LEGRAND Sylvie	FONTAINE LE BOURG		X	
M. MAILLARD Antoine	FRESNE LE PLAN		X	
M. OCTAU Nicolas	FRESQUIENNES	X		
M. BLOT Philippe	FRICHEMESNIL	X		
M. DELETRE René	GRAINVILLE SUR RY	X		
M. LEFEBVRE Alain	GRIGNEUSEVILLE	X		
M PETIT Jean Pierre	GRUGNY	X		
M. POYEN Jean-Luc	HERONCELLES	X		
M. EDDE Jean Marie	LA HOUSSAYE BERANGER	X		
M. LEGER Bruno	LA RUE SAINT PIERRE	X		
M BRUNET Bernard	LA VAUPALIERE	X		
Mme DECROIX Chantal	LA VIEUX RUE	X		
Mme LECOINTE Michèle	LE BOCASSE	X		
Mme JOUTEL Corinne	LONGUERUE	X		
M. CHARBONNIER Robert	MARTAINVILLE EPREVILLE	X		
M. GOSSE Emmanuel	MESNIL RAOUL	X		
M de BAILLIENCOURT Emmanuel	MONT CAUVAIRE	X		
M POISSANT Christian	MONTIGNY	X		
M MARTIN Pascal	MONTVILLE	X		
Mme TRAVERS Myriam	MONTVILLE	X		
M BONHOMME Patrice	MONTVILLE	X		
Mme CLABAUT Anne Sophie	MONTVILLE	X		
M LANGLOIS Thierry	MONTVILLE	X		
Mme DUCHESNE Stéphanie	MONTVILLE	X		
M TAILLEUR Romain	MONTVILLE	X		
M. MUTSCHLER Eric	MONTVILLE	X		
M. SAGOT Pascal	MORGNY LA POMMERAYE	X		
M. GREVET Paul	PIERREVAL	X		
M LESELLIER Paul	PISSY POVILLE	X		
Mme PUECH PAYS D'ALISSAC Elizabeth	PISSY POVILLE	X		
Mme DELAFOSSE Anne-Marie	PREAUX	X		
M. BLEUZEN Jean-Claude	PREAUX	X		
M HERBET Eric	QUINCAMPOIX	X		
Mme HANIN Sylvie	QUINCAMPOIX	X		
M. DURAND Michel	QUINCAMPOIX	X		
M. ROLLINI André	QUINCAMPOIX	X		
M. CORBILLON Bernard	REBETS	X		
Mme LELIEVRE Josiane	ROUMARE	X		
M BRUNG Michel	ROUMARE	X		
M. HOGUET Christophe	RY		X	
M. JOUBERT Claude	SERVAVILLE SALMONVILLE	X		
M LOISEL Yves	SIERVILLE	X		
M. CARPENTIER Jean-Pierre	SAINT AIGNAN SUR RY	X		
M. AVENEL Eric	SAINT ANDRE SUR CAILLY	X		
M. DELNOTT François	SAINT DENIS LE THIBOULT	X		
M FOULDRIN Gaël	ST GEORGES SUR FONTAINE	X		
M. DUVAL Jean-Michel	ST GERMAIN DES ESSOURTS	X		
M. DUPUIS François	ST GERMAIN SOUS CAILLY	X		
M NIEL Jacques	ST JEAN DU CARDONNAY	X		

M. LABARD Jean-Claude	ST JEAN DU CARDONNAY	X		
M. HERICHARD Alain	STE CROIX SUR BUCHY	X		
M. OTERO Fabrice	VIEUX MANOIR	X		
M. MOLMY Georges	YQUEBEUF	X		

Suppléant ³	Commune	PRESENT
M. CAVELAN Stéphane	BOIS L'EVEQUE	X
M. MARQUEFAVE Jean-Pierre	FRESNE LE PLAN	X
M. DEBEAUVAIS Michel	RY	X

Etait également présent: Monsieur Arnaud LEFEBVRE, receveur communautaire

En préambule, Monsieur Patrick CHAUVET, conseiller communautaire et Maire de Buchy, fait part de sa satisfaction d'accueillir dans sa commune, siège du nouvel EPCI, cette première séance, en remerciant l'ensemble des personnes ayant contribué à sa préparation matérielle.

1. Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert CHARBONNIER, Président par intérim, qui procède à l'appel nominal des conseillers communautaires de chaque commune membre.

Monsieur Robert CHARBONNIER donne lecture de la composition du Conseil Communautaire et proclame les membres précités installés dans leur fonction.

Monsieur Eric HERBET est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur Robert CHARBONNIER présente au nouveau conseil communautaire la Charte de l'élu local prévue par les articles L. 5211-6 et L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre (cas des EPCI à fiscalité propre de type communauté de communes) est remise à chaque conseiller communautaire.

3. Election du Président de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers communautaires siégeant : 84

Afin de procéder à l'élection du nouveau Président, Monsieur Robert CHARBONNIER laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Roger LEGER, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires.

³ Concernant les communes ne disposant que d'un seul titulaire, le conseiller suppléant participe avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si et seulement si le conseiller titulaire de sa commune est absent

En vertu de l'article L 1222-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de la structure intercommunale est présidée par le plus âgé des membres de l'organe délibérant.

L'élection du Président de la Communauté répond aux mêmes formes que celles prévues pour l'élection des Maires (Article L.2122- 4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

En substance, le Président est élu parmi les membres de l'assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité simple. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé, par ailleurs, que le Président de la Communauté, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT *« est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement. Il est ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.... Il est le chef des services de l'établissement. Il représente en justice l'établissement.... A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge. »*

Afin de constituer le Bureau de vote veillant à la régularité de l'élection, quatre assesseurs sont désignés : Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée.

Monsieur LEGER, Maire d'ESTEVILLE, exprime l'honneur qu'il ressent à présider cette séance particulière, puis procède à l'appel de candidatures pour le siège de Président de la Communauté de Communes.

Monsieur Pascal MARTIN, conseiller communautaire et 1^{er} adjoint au Maire de MONTVILLE, se déclare candidat aux fonctions de Président du Conseil Communautaire.

M. MARTIN souhaite à travers ces responsabilités, si elles lui étaient confiées, poursuivre l'œuvre engagée au service de l'intercommunalité, depuis 14 ans au sein de la CCPNOR, et désormais à l'échelle d'un territoire élargi, doté de plus d'atouts qui rassemblent que d'éléments qui divisent.

Cet engagement repose sur des valeurs de l'action publique (intérêt général, services publics, responsabilité des élus) et la volonté d'être acteur des défis du changement. La situation socio- économique, la mutation des politiques publiques, la réforme territoriale, un Etat en berne conduisent inmanquablement à repenser l'action locale.

Inter Caux Vexin entre dans une autre dimension (54 000 hab, 4eme EPCI en Seine Maritime) et M. MARTIN, avec l'aide des élus, aspire à le rendre visible dans ce « big-bang territorial » (14 Régions, des Départements assis sur des super-cantons, refonte des interco, émergence des communes nouvelles) et une concurrence accrue (dotations, contractualisation, « G6 Territoires 2025 »)

En conclusion, M. MARTIN fait de la citation de Paul VALERY la maxime de sa gouvernance: *« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons nous de nos différences mutuelles »*

Aucun autre candidat ne se manifestant, Monsieur LEGER rappelle le déroulement du vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur MARTIN	Monsieur CHARBONNIER
1 ^{er} tour	84	16	68	35	66	2

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur LEGER déclare Monsieur Pascal MARTIN élu Président de la Communauté de Communes et l'invite à prendre sa place.

Après avoir remercié Monsieur LEGER, Monsieur MARTIN remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils lui témoignent.

4. Détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes

Mme SERANO rejoint la séance.

Nombre de conseillers communautaires siégeant : 85

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le Bureau de la Communauté est composé du Président, de un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, de un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et d'un nombre maximum de 15 vice-Présidents.* »

Il est indiqué enfin qu'au terme des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant afin d'assurer la gestion quotidienne de la Communauté.

Monsieur MARTIN fait état des dernières réflexions du comité de pilotage, l'amenant à exposer les arguments retenus collégalement sur le nombre des vice-Présidents et autres membres du Bureau.

Le nombre de Vice-Président proposé est 15, soit le plafond légal. Ce nombre permettrait une continuité de la décision et limiterait la rupture de charge dans la transition.

Le nombre proposé se veut en cohérence avec la montée en puissance des compétences (loi NOTRe puis chaque 1er janvier jusqu'en 2020) et le besoin de structurer un nouvel EPCI de 54 000 habitants (8 budgets, soit entre 15 à 18 M€ cumulés, instances paritaires propres pour un effectif > 50 agents,).

Monsieur MARTIN souhaite une équipe de Vice-Présidents prête à travailler ensemble et efficacement pour « digérer » sans plus attendre les nouvelles compétences

obligatoires (développement économique, gens du voyage, urbanisme, ...), harmoniser les compétences optionnelles et facultatives, et anticiper les futures compétences (GEMAPI, eau potable et assainissement, ...)

Compte tenu de cette charge, Monsieur MARTIN attend des candidats à l'investiture de la loyauté et de la confiance, une capacité d'animer une commission, une aptitude à représenter un nouveau territoire élargi, une implication dans les instances communautaires et dans la négociation des compétences, le tout requérant disponibilité et présence.

Le Conseil Communautaire est donc d'abord appelé à déterminer le nombre de Vice-Présidents qui siégeront au sein du Bureau, sans que celui-ci ne puisse excéder 15 ($86 * 20\% = 17,20$, ramené à 15 en raison de la limite légale).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (85 suffrages exprimés, 2 abstentions, 83 voix pour) de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents.

5. Détermination du nombre de membres du Bureau de la Communauté de Communes

Il est indiqué enfin qu'au terme des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant afin d'assurer la gestion quotidienne de la Communauté.

Concernant le Bureau, M. Pascal MARTIN expose à l'assemblée la réflexion collégiale débouchant sur la proposition suivante.

Il est suggéré de le porter à 25 membres, soit un Président, 15 Vice-Présidents, et 9 autres membres. Cette quotité de 25 semble bien proportionnée à la taille du nouveau conseil communautaire (86 membres). Une extension à 9 autres membres offre la possibilité d'intégrer dans cette instance décisionnelle des Maires, sans envisager cependant une représentation ingérable d'un représentant par commune membre (64).

A l'instar du profil attendu des Vice-Présidents, la fréquence de réunion des futurs Bureaux Communautaires suppose des candidats impliqués, disponibles et investis.

In fine, M. Pascal MARTIN propose donc un Bureau communautaire composé de 25 membres, soit :

- 1 Président
- 15 Vice-Présidents
- 9 autres conseillers communautaires titulaires
-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (85 suffrages exprimés, 2 abstentions, 83 voix pour) de fixer à 25 le nombre de membres du Bureau, soit

- 1 Président
- 15 Vice-Présidents
- 9 autres conseillers communautaires titulaires

6. Election des Vice-présidents de la Communauté de Communes

Monsieur le Président indique qu'il sera procédé, dans les mêmes conditions que l'élection du Président, à l'élection des Vice-présidents en débutant par le 1^{er} dans l'ordre du tableau.

Election du 1^{er} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Patrick CHAUVET, conseiller communautaire et Maire de BUCHY.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur CHAUVET	Monsieur CHARBONNIER
1 ^{er} tour	85	13	72	37	71	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Patrick CHAUVET élu 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CHAUVET qui remercie l'assemblée.

Election du 2^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Robert CHARBONNIER, conseiller communautaire et adjoint au Maire de MARTAINVILLE-EPREVILLE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur CHARBONNIER	Madame DELAFOSSE
1 ^{er} tour	85	21	64	33	63	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Robert CHARBONNIER élu 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président le félicite. Monsieur CHARBONNIER remercie l'assemblée.

Election du 3^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain LEFEBVRE, conseiller communautaire et Maire de GRIGNEUSEVILLE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur LEFEBVRE	Monsieur GOSSE
1 ^{er} tour	85	8	77	39	76	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Alain LEFEBVRE élu 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président le félicite. M Alain LEFEBVRE remercie l'assemblée.

Election du 4^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Paul LESELLIER, conseiller communautaire et Maire de PISSY-POVILLE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur LESELLIER	Monsieur LEGER	Madame THIERRY
1 ^{er} tour	85	12	73	37	69	1	3

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Paul LESELLIER élu 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur Paul LESELLIER qui remercie l'assemblée.

Election du 5^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Michèle LECOINTE, conseillère communautaire et Maire du BOCASSE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Madame LECOINTE	Madame THIERRY	Monsieur CAJOT	Monsieur B.LEGER
1 ^{er} tour	85	11	74	38	66	6	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Michèle LECOINTE élue 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Michèle LECOINTE, qui remercie l'assemblée.

Election du 6^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bruno LEGER, conseiller communautaire et Maire de LA RUE SAINT PIERRE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur B. LEGER	Madame THIERRY	Monsieur R.LEGER	Madame DELAFOSSE
1 ^{er} tour	85	14	71	36	62	7	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Bruno LEGER élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. LEGER qui remercie l'assemblée.

Election du 7^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Eric HERBET, conseiller communautaire et Maire de QUINCAMPOIX.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur HERBET	Madame THIERRY	Madame DELAFOSSE
1 ^{er} tour	85	6	79	40	71	7	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Eric HERBET élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. HERBET qui remercie l'assemblée.

Election du 8^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur François DELNOTT, conseiller communautaire et Maire de SAINT DENIS LE THIBOULT.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur DELNOTT	Madame THIERRY	Madame DELAFOSSE	Monsieur GOSSE
1 ^{er} tour	85	12	73	37	62	9	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur François DELNOTT élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. DELNOTT qui remercie l'assemblée.

Election du 9^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Fabrice OTERO, conseiller communautaire et Adjoint au Maire de VIEUX-MANOIR.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur OTERO	Madame THIERRY
1 ^{er} tour	85	3	82	42	72	10

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Fabrice OTERO élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. OTERO qui remercie l'assemblée.

Election du 10^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean Pierre PETIT, conseiller communautaire et Maire de GRUGNY.

Mme Nathalie THIERRY, conseillère communautaire et Maire de CLERES, fait état de sa candidature. Elle souligne sa qualité d'ex-Présidente du Syndicat Mixte de Pays et de conseillère régionale qui pourrait faciliter les projets portés par ce nouveau territoire auprès de la Région Normandie.

Mme THIERRY souligne son intérêt pour les problématiques liées à l'aménagement du territoire, à l'environnement, aux fonds européens, ainsi qu'au tourisme, compte tenu de sa fonction de Présidente de l'office de tourisme du canton de Clères.

Invité par Monsieur le Président à préciser sa candidature par équité avec l'intervention de Mme THIERRY, Monsieur Jean Pierre PETIT fait état de son implication dans l'action sociale, notamment la petite enfance pour laquelle il occupait la fonction de Vice-Président dans feu la CCPNOR.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur PETIT	Madame THIERRY
1 ^{er} tour	85	5	80	41	40	40
2 ^{eme} tour	85	4	81	41	40	41

Après le 2^{eme} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Nathalie THIERRY élue 10^{eme} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Mme THIERRY qui remercie l'assemblée.

Election du 11^{eme} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Edouard DE LAMAZE, conseiller communautaire et Maire de BOIS HEROULT.

M. Léon LEVASSEUR, conseiller communautaire et Maire de CAILLY, fait état de sa candidature. Il souligne sa grande disponibilité et un intérêt pour le sport.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur DE LAMAZE	Monsieur LEVASSEUR	Monsieur PETIT	Monsieur MOLMY
1 ^{er} tour	85	5	80	41	36	42	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Léon LEVASSEUR élu 11^{eme} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. LEVASSEUR qui remercie l'assemblée.

Election du 12^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain NAVE, conseiller communautaire et Adjoint au Maire de AUZOUVILLE SUR RY.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamins, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur NAVE	Monsieur LOISEL
1 ^{er} tour	85	13	72	37	71	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Alain NAVE élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. NAVE qui remercie l'assemblée.

Election du 13^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean Pierre CARPENTIER, conseiller communautaire et Maire de SAINT AIGNAN SUR RY.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamins, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur JP CARPENTIER	Monsieur PETIT	Monsieur LOISEL	Monsieur POISSANT
1 ^{er} tour	85	7	78	40	75	1	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Jean Pierre CARPENTIER élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Jean Pierre CARPENTIER qui remercie l'assemblée.

Election du 14^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian POISSANT, conseiller communautaire et Maire de MONTIGNY.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamins, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur POISSANT	Monsieur GOSSE	Madame DELAFOSSE	Monsieur LOISEL	Monsieur PETIT
1 ^{er} tour	85	10	75	38	67	1	4	1	2

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Christian POISSANT élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Christian POISSANT qui remercie l'assemblée.

Election du 15^{ème} Vice-président

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Mathias ADER, conseiller communautaire et Maire de BOIS D'ENNEBOURG.

M. ADER rappelle son implication en qualité de Vice-Président de feu la CCPM, notamment sur les questions de développement durable. M. ADER évoque son envie de contribuer à la nouvelle communauté en étant porteur de projet, notamment celui d'un méthaniseur.

M. Jean Pierre PETIT, conseiller communautaire et Maire de GRUGNY fait état de sa candidature.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur ADER	Monsieur PETIT	Monsieur LOISEL
1 ^{er} tour	85	5	80	41	41	38	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Mathias ADER élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite M. ADER qui remercie l'assemblée.

7. Election des membres du Bureau de la Communauté de Communes

L'article L 5211-10 du CGCT précise brièvement que le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autre(s) membre(s).

Lors de la présente séance, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter à 15 le nombre de Vice-Présidents et 25 le nombre de sièges au Bureau.

Considérant qu'un siège est de droit occupé par le Président, il reste, par déduction 9 membres du Bureau ni Président, ni Vice Présidents, à élire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré au cours de la présente séance, a décidé, à l'unanimité de constituer le Bureau de 25 membres, soit 1 Président, 15 vice Présidents et 9 autres conseillers communautaires titulaires.

Election du 17^{ème} membre du Bureau Communautaire

Monsieur Sellier quitte l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 84

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Emmanuel DE BAILLIENCOURT, conseiller communautaire et Maire de MONT CAUVAIRE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur De BAILLIENCOURT	Monsieur LOISEL	Madame DELAFOSSE	Monsieur PETIT
1 ^{er} tour	84	8	76	39	73	1	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Emmanuel DE BAILLIENCOURT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Emmanuel DE BAILLIENCOURT qui remercie l'assemblée.

Election du 18^{ème} membre du Bureau Communautaire

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Delphine DURAME, conseillère communautaire et Adjointe au Maire de BOISSAY.

Monsieur Jean Bernard DUPRESSOIR, conseiller communautaire et Maire de BLAINVILLE CREVON, propose sa candidature.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Madame DURAME	Monsieur DUPRESSOIR
1 ^{er} tour	84	3	81	41	65	16

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Delphine DURAME élue membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Delphine DURAME qui remercie l'assemblée.

Election du 19^{eme} membre du Bureau Communautaire

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, conseillère communautaire et Maire de PREAUX.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Madame DELAFOSSE
1 ^{er} tour	84	5	79	40	79

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Madame Anne Marie DELAFOSSE élue membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Anne Marie DELAFOSSE qui remercie l'assemblée.

Election du 20^{eme} membre du Bureau Communautaire

M. De Lamaze et Mme Serano quittent l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 82

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe VINCENT, conseiller communautaire et Maire de BOSC LE HARD.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur VINCENT
1 ^{er} tour	82	2	80	41	80

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Philippe VINCENT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur Philippe VINCENT qui remercie l'assemblée.

Election du 21^{eme} membre du Bureau Communautaire

M. T. Langlois quitte l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 81

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Dany LEMETAIS, conseiller communautaire et Maire de FONTAINE LE BOURG.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur LEMETAIS	Monsieur LOISEL
1 ^{er} tour	81	4	77	39	76	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Dany LEMETAIS élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur LEMETAIS qui remercie l'assemblée.

Election du 22^{eme} membre

Mme Joutel quitte l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 80

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Norbert CAJOT, conseiller communautaire et Maire de CATENAY.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur CAJOT	Monsieur AVENEL	Monsieur LOISEL
1 ^{er} tour	80	8	72	37	70	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Norbert CAJOT élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur CAJOT qui remercie l'assemblée.

Election du 23^{eme} membre

M. Dupressoir et M. J. Carpentier quittent l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 78

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Emmanuel GOSSE, conseiller communautaire et Maire de MESNIL RAOUL.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur GOSSE
1 ^{er} tour	78	8	70	36	70

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Emmanuel GOSSE élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur GOSSE qui remercie l'assemblée.

Election du 24^{eme} membre

M. Rousseau quitte l'assemblée.

Nombre de conseillers siégeant : 77

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Serge VALLEE, conseiller communautaire et Maire des AUTHIEUX RATIEVILLE.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur VALLEE	Monsieur DE LAMAZE
1 ^{er} tour	77	6	71	36	70	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Serge VALLEE élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur VALLEE qui remercie l'assemblée.

Election du 25^{eme} membre

Nombre de conseillers siégeant : 77

Après appel de candidatures, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire et Maire de YQUEBEUF.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il est ensuite procédé au premier tour de scrutin pour le dépouillement duquel Mme Delphine DURAME et Mme Stéphanie DUCHESNE, benjamines, et M. Romain TAILLEUR et M. Nicolas OCTAU, benjamins de l'assemblée sont appelés en qualité d'assesseurs.

Tous les conseillers siégeant ont pris part au vote.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité absolue	Monsieur MOLMY	Monsieur DE LAMAZE
1 ^{er} tour	77	14	63	32	62	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur le Président déclare Monsieur Georges MOLMY élu membre du Bureau de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Monsieur MOLMY qui remercie l'assemblée.

A l'issue de cette élection, sont proclamés élus et membres du nouveau Bureau Communautaire, en qualité de :

Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
M. Pascal MARTIN

Premier vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Patrick CHAUVET

Deuxième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Robert CHARBONNIER

Troisième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Alain LEFEBVRE

Quatrième vice-Présidente de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Paul LESELLIER

Cinquième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
Mme Michèle LECOINTE

Sixième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Bruno LEGER

Septième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Eric HERBET

Huitième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. François DELNOTT

Neuvième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Fabrice OTERO

Dixième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
Mme Nathalie THIERRY

Onzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Léon LEVASSEUR

Douzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Alain NAVE

Treizième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Jean Pierre CARPENTIER

Quatorzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Christian POISSANT

Quinzième vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin:
M. Mathias ADER

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. En application de la délibération prise en séance, le Bureau communautaire est complété par 9 conseillers communautaires n'exerçant ni la fonction de Président, ni celle de vice-Président, à savoir :

Monsieur Emmanuel DE BAILLIENCOURT, conseiller communautaire et Maire de MONT CAUVAIRE

Madame Delphine DURAME, conseillère communautaire et Adjointe au Maire de BOISSAY.

Madame Anne-Marie DELAFOSSE, conseillère communautaire et Maire de PREAUX.

Monsieur Philippe VINCENT, conseiller communautaire et Maire de BOSC LE HARD.

Monsieur Dany LEMETAIS, conseiller communautaire et Maire de FONTAINE LE BOURG

Monsieur Norbert CAJOT, conseiller communautaire et Maire de CATENAY

Monsieur Emmanuel GOSSE, conseiller communautaire et Maire de MESNIL RAOUL.

Monsieur Serge VALLEE, conseiller communautaire et Maire des AUTHIEUX RATIEVILLE.

Monsieur Georges MOLMY, conseiller communautaire et Maire de YQUEBEUF.

8. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, les établissements publics de coopération intercommunale, comme les communes, doivent élire en leur sein une commission d'appel d'offres (CAO).

La composition de ces commissions est fonction de la population de la commune la plus peuplée dans le cadre d'une intercommunalité.

Elles sont composées des membres suivants :

- Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus : le maire ou son représentant, président, et cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Lorsqu'il s'agit d'un établissement de coopération intercommunale : le président de cet établissement, président, et un nombre égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Pour la Communauté de Communes Inter Caux Vexin comportant une commune de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée du Président de l'assemblée (ou de son représentant) et de cinq membres. Conformément à la circulaire préfectorale du 26 février 2007, il est rappelé que le Président est Président de droit et ne peut faire partie des membres titulaires ou suppléants.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la CAO.

Aucune liste n'étant constituée, ce point est reporté à la prochaine séance.

9. Election des membres de la Commission de Délégation de Services Publics

A l'instar de la précédente délibération, les établissements publics de coopération intercommunale, comme les communes, doivent élire en leur sein une commission de délégation de Services Publics.

Aucune liste n'étant constituée, ce point est reporté à la prochaine séance.

10. Qualité de membres des commissions consultatives de la communauté de communes. Délibération.

Il est rappelé qu'au regard des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT peuvent être formées « *des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ».

Préalablement à la reconstitution à intervenir lors de la prochaine réunion plénière, se pose la question préalable de l'ouverture à des membres n'ayant pas la qualité de conseiller communautaire, c'est-à-dire les modalités d'ouverture des commissions thématiques aux conseillers municipaux.

L'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoit que lorsqu'un « *EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine* ».

De prime abord, il ne s'agit que d'une possibilité pour la communauté de prévoir une telle participation. La question est aussi de savoir pourquoi et selon quelles modalités. L'autorité compétente pour prévoir cette participation est le conseil communautaire, à la majorité simple.

S'agissant d'une règle de fonctionnement des instances intercommunales, ce point devra figurer au sein du futur règlement intérieur. A la lumière des débats, une délibération du conseil devra, de ce fait, être prise en ce sens afin d'adopter ou de modifier le règlement, précisant également comment devaient être désignés les conseillers municipaux amenés à participer à ces commissions communautaires.

Reste enfin à définir leur action concrète au sein de la commission. L'article L. 2121-22 du CGCT qui prévoit la création de commissions thématiques, fait référence à des « *membres* ». Or, l'article L. 5211-40-1 du CGCT ne prévoit qu'une simple « *participation* ». Sous réserve de l'appréciation souveraine du juge administratif, les conseillers municipaux ainsi associés ne disposent pas de « *voix délibérative* » au sein de ces commissions, notamment lorsque la commission doit émettre un avis sur un projet qui sera ensuite débattu au Bureau et/ou au Conseil communautaire.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire est invité à délibérer, afin de déterminer si ses commissions consultatives sont constituées de conseillers communautaires (titulaires et/ou suppléants) ou si elles sont ouvertes également aux conseillers municipaux des communes membres. Le cas échéant, le conseil communautaire doit déterminer les règles de désignation et s'engager à les retranscrire dans son futur règlement intérieur.

Monsieur le Président informe l'assemblée du postulat proposé par le comité de pilotage, à savoir des commissions composées de conseillers communautaires titulaires ou suppléants.

Cette position étoffe le rôle du conseiller suppléant, élargit le potentiel de personnes ressources à répartir parmi les commissions (86 titulaires + 52 suppléants = 138 conseillers communautaires pour 15 commissions).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de composer ses commissions consultatives à partir des seuls conseillers communautaires, titulaires ou suppléants.

11. Questions diverses.

M. MARTIN informe l'assemblée que la date du prochain conseil communautaire leurs sera transmise dans les meilleurs délais.



La séance est levée à 3h030 le vendredi 27 janvier 2017